


République Française			COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire			Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon			
OBJET :	Autorisation de voirie pour la pose d'un poteau impasse des Coreaux à SOLUTRE-POUILLY dans le cadre du déploiement de la fibre.		

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 14 Juin 2021 par Monsieur Alexandre NGUYEN, chargé d'études chez AXESS PREFORMANCE, pour des travaux d'installation d'un poteau, impasse des Coreaux à SOLUTRE-POUILLY, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, ces travaux sont réalisés par l'entreprise SCOPELEC EO, 63 avenue de TAVAUX, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

L'entreprise SCOPELEC est autorisée à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 21 Juillet 2021 pour une durée d'un jour calendaire.

ARTICLE 2 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 3 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

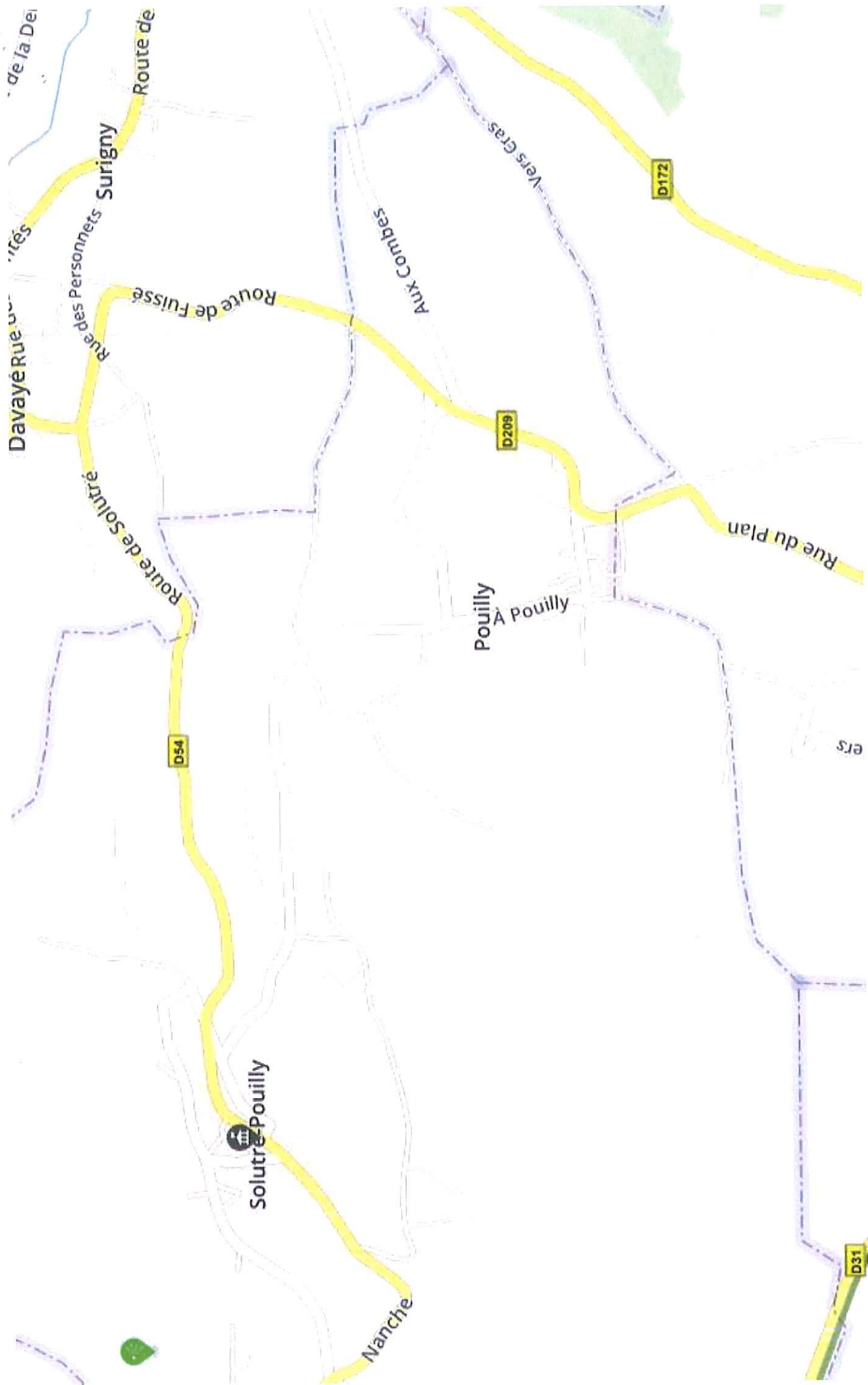
Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 14/06/2021

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE



Davayé Rue de la De

Surigny

Route de

Route de Fuisse

Route de Solutré

D54

Solutré-Pouilly

Nanche

Pouilly
À Pouilly

Aux Combes

D209

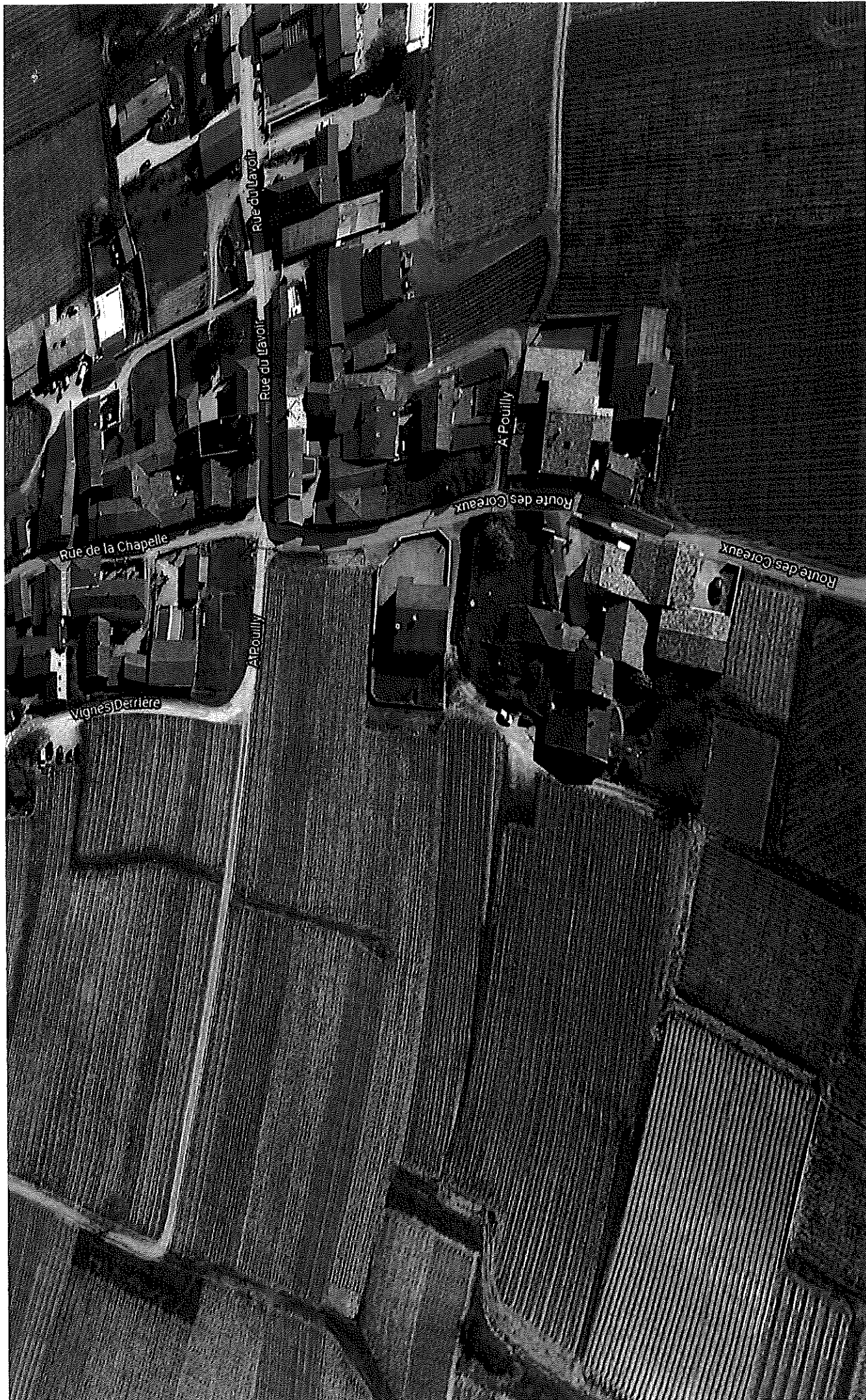
Vers Gras

D172

Rue du Plan

ers

D31



E000031

